Le Conseil d’Etat vient-il d’instaurer la « préférence nationale » pour les sportifs professionnels ?

06/09/2019 à 18h34

Dans cet arrêt qui concerne le **joueur de rugby** Scott Spedding, d’origine sud-africaine, le Conseil d’État valide, en effet, le dispositif mis en place par la Ligue Nationale de Rugby (LNR) dans le championnat professionnel français. Un dispositif qui vise à imposer aux clubs un **nombre minimal de joueurs formés en France**. Un dossier qui semble anodin, mais qui est en réalité explosif et dont les conséquences pourraient dépasser de très loin le milieu du rugby professionnel. Explications.

www.efl.fr